

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 Juin 2021

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, FATON Stéphanie, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.
Secrétaire de séance : MARION Pierre-Alain.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Adoption du référentiel comptable M57 au 01/01/2022

Mme le Maire explique que le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par les Directions Générales des Collectivités Locales et des Finances Publiques, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1^{er} janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. Afin d'anticiper ce passage, il est proposé d'adopter au 1^{er} janvier 2022 le référentiel M57 pour le budget principal de la commune et le budget bois, cette formule permettra à la commune de bénéficier du soutien de la Trésorerie de Levier pour ce changement avant son déménagement prévu en septembre 2022.
Accord à l'unanimité.

2. Vente du caveau : comptabilisation de la sortie du stock

Mme le Maire informe que le caveau a été vendu, il convient de comptabiliser sa sortie du stock, une décision modificative budgétaire est nécessaire.
Accord à l'unanimité.

3. Devis modificatif pour l'armoire du défibrillateur

Mme le Maire explique que l'armoire extérieure a été remplacée ainsi que son alimentation électrique pour supporter les intempéries. Le devis s'élève à 981.48€ TTC, l'avoir pour la reprise de la précédente armoire est de 188.28€, reste à régler par la commune : 793.20€. Les crédits ont été prévus au budget. Le défibrillateur est à nouveau en place depuis ce jour.
Accord à l'unanimité.

4. Modification de la composition de la commission Bois

Suite au problème évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal, la commission bois s'est réunie rapidement pour étudier la situation. Il en ressort que du fait du prix affiché en mairie toute personne pouvait présenter une offre. Pour plus de transparence les membres de la commission demandent à Mr Y. Juguet de ne plus en faire partie, il en a fait également lui-même la demande. Le vote du conseil ne sera pas nécessaire, Mr Y. Juguet ne faisant pas officiellement partie de cette commission (délibération n°43/2020 : Constitution des commissions- Séance du 10/07/2020).

5. Exercice du droit de préemption sur vente de parcelle

Mme le Maire demande à Mr Y. Juguet de se retirer pour le débat et le vote. Dans le cadre du droit de préemption de la commune institué par l'article L.331-22 du Code forestier, Maître Vuillaume, Notaire à levier,

demande à la commune de se positionner sur la vente de la parcelle Section A n°267 lieudit Turlure d'une surface de 1ha00a40ca par Mme Paulette Monnier au prix de 1600€. La commission s'est réunie et a donné un avis favorable pour cette acquisition, les élus suivent les préconisations de la commission Bois.

Accord à l'unanimité des présents.

6. Prix des salles 2021

Mme le Maire informe que les salles des fêtes peuvent ouvrir avec une jauge à 65% depuis le 09/06/2021 et sans limitation à compter du 30/06/2021. Il convient de fixer les tarifs des salles 2021, elle propose de conserver les tarifs votés en 2020.

Accord à l'unanimité.

Motifs de location	Utilisateurs du village	Utilisateurs hors village
Préau (avec accès sanitaires)	45€	45€
Préau (avec accès sanitaires et cuisine)	70€	70€
Réunion hors association	35€	35€
Réunion d'association du village	Mise à disposition gratuite	NC
Repas soirée	120€	155€
Repas d'association – Souper dansant	80€	110€
Repas de famille 1 jour	155€	200€
Repas de mariage	265€	300€
Soirée St Sylvestre	155€	210€
Pique-nique – sans vaisselle	80€	80€
Manifestation culturelle – débat – conférence	35€	35€
Journée supplémentaire non prévue dans les tarifs ci-dessus	30€	40€
Gymnastique	20€/mois d'utilisation	
IME L'EVEIL	85€/mois d'utilisation	
Enterrement	Mise à disposition gratuite	
Noël des enfants de l'école, IME, résidents du Château	Mise à disposition gratuite	
Salle pour tous	Gratuite	35€
<i>En plus du prix de location, la vaisselle détériorée sera facturée à l'utilisateur de la salle.</i>		
<i>Le ménage doit être effectué par les utilisateurs, s'il est constaté que celui-ci est mal fait, une pénalité de 50€ sera facturée en plus du prix de location.</i>		

7. Contrat de la secrétaire

Le contrat de la secrétaire prend fin au 31/07/2021, Mme le Maire propose le renouvellement du contrat aux mêmes conditions. Mme le Maire demande à Mme M. Saulnier de se retirer pour le débat et le vote.

Accord à l'unanimité.

POINTS A VOIR

- **Eglise** : Prochaine réunion avec Mr Fortin le 01/07/2021. Les services archéologiques n'ont toujours pas donné suite aux demandes de RDV de la commune malgré les nombreuses relances.
- **Elections** : Constitution des bureaux de vote. Nous remercions les personnes qui se sont portées volontaires pour aider les membres du conseil municipal à la tenue des bureaux de vote. Pour information ouverture de 8h à 18h, pièce d'identité requise, pour des raisons sanitaires : masque obligatoire, apporter son stylo.
- **Logements de la Cure** : L'entreprise FCB Isolation est intervenue courant mai pour l'isolation des combles du bâtiment. Mme le Maire rappelle que les travaux demandés dans les diagnostics obligatoires ont été effectués. Des travaux sont à envisager : fenêtres vieillissantes, isolation du bâtiment si la dernière intervention dans les combles n'est pas suffisante, revoir le mode de chauffage, une partie du mur d'enceinte à refaire. A ce stade il semble opportun d'effectuer une étude des coûts et aides possibles pour ce bâtiment locatif et prévoir son devenir, Mme le Maire contactera le syndicat à ce sujet.
- **Chaudière bâtiment Mairie** : Mme le Maire fait part des difficultés rencontrées pour trouver des artisans susceptibles d'établir des devis, 5 entreprises ont été contactées, à ce jour seule l'entreprise Cuenot Energies s'est déplacée le 4 juin. Mr Cuenot ne comprend pas qu'un silo ait été proposé à la cave au vu des risques d'humidité. Les locaux ont été étudiés avec lui, il se propose de nous faire un devis avec un silo de fabrication manuelle qui pourrait être démontable. Nous attendons sa proposition.
- **PLUI** : la réunion publique aura lieu le 15 juin, elle est ouverte à tous les habitants de la CCA800, des flyers ont été distribués par La Poste aux habitants.
- **CCA800** : les bureaux sont basés dans la maison de santé, suite aux demandes d'espace supplémentaire des professionnels de santé, il appartient à la CCA800 d'envisager son déménagement. Les locaux de la Mairie de Levier pour moitié inoccupés ont été visités, le déménagement dans ces locaux a été validé par les élus communautaires.
- **Eclairage public** : l'intervention de la SARL Balanche Michel est prévue la 2^{ème} quinzaine de juin.

COMPTE-RENDU

- **Conseil de Vie Sociale de l'Eveil** : Mr Lavrut a pris ses fonctions de direction à mi-temps depuis le 1^{er} juin. Les enfants de l'Eveil ont pu faire part de leurs souhaits et notamment celui de disposer d'un parc de jeux à Villeneuve comme ceux de Gevresin ou Levier.
- **Panneaux de signalisation** : l'installation devrait se faire avant la mi-juillet. Mr Y. Juguet propose de faire installer les panneaux « sens interdit » déjà livrés par l'entreprise, les employés du SIVOM ne revenant que la dernière semaine de juin ils seront bien occupés par le fauchage. Son avis est partagé par l'ensemble des élus, l'entreprise Signaux Girod sera contactée en ce sens.
- **Réserves incendie** : les pompiers ont contrôlé les réserves, un panneau de signalisation est à commander.

COURRIERS DIVERS

- Remerciements des donateurs de sang bénévoles de Levier, de l'unité locale de Pontarlier de la croix-rouge française, de la ligue contre le cancer, du club du 3^{ème} âge d'Arc-sous-Montenot, de l'association pour le Souvenir Français.
- Remerciements bon d'achats de la commune pour la fête des mères.
- Courrier de Mr Claude Botta : Mme le Maire fait la lecture du courrier et demande à Mme C. Pichon de se retirer. Dans le courant de l'année la CCA800 va faire effectuer des tests pour tous les branchements des habitations du village et si un problème est effectivement décelé des travaux seront réalisés pour y remédier. Dans l'attente Mr Botta est invité à rencontrer Mme le Maire et ses adjoints.
- Mme le Maire a rencontré Mme Girardot suite à son courrier concernant les risques liés à sa sortie d'habitation (cf compte-rendu du 12/11/2020).

QUESTIONS DIVERSES

- Un arbre est à faire couper par les employés du SIVOM en face de chez Mr J. Clément pour des raisons de visibilité.
- Problèmes de visibilité également au niveau du pont sur la RD n°295 en direction de Gevresin.
- Chiens en divagation : de nombreuses personnes se plaignent régulièrement de la divagation de chiens sur notre commune.
L'article L.211-11 du code rural et de la pêche maritime permet au Maire de prescrire au propriétaire ou détenteur d'un animal qui, compte tenu des modalités de sa garde, présente un danger pour les personnes ou les animaux, des mesures de nature à prévenir le danger.
En ce sens, Mme le Maire rappelle que les chiens n'ont pas à divaguer sur la voie publique, ils doivent être tenus en laisse ou dans des espaces clôturés.
- Le prochain conseil est prévu vers la mi-juillet.

La séance est levée à 23h25.

A Villeneuve d'Amont, le 17/06/2021

Mme le Maire

